

N° 130 - mensuel - octobre 2005

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

www.culture.gouv.fr
www.culture.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



BUDGET 2006

HAUSSE DE 4,9 % POUR
LE PATRIMOINE ET LA
TRANSMISSION DES SAVOIRS

INTERNATIONAL

LA CULTURE SORT DES
FRONTIÈRES DE FRANCFORT
À PÉKIN ET DE RIGA À MIAMI

SUCCÈS

12 MILLIONS DE VISITEURS
POUR « J'AIME MON
PATRIMOINE » ET 500 000
AU GRAND PALAIS

SOMMAIRE

Dossier

Page 5

Le budget 2006 du ministère de la culture et de la communication

Actualité

Sécial international

Page 3

L'Année de la France Chine vient de se terminer

Page 4

Le BIEF, outil de promotion de l'édition française à l'étranger

Page 13

Culture 2000 et les industries culturelles

Les Belles étrangères invitent 12 écrivains roumains en France

Page 14

Art contemporain : présence de la scène hexagonale à l'étranger

Portrait

Page 16

Les Pierres parlantes sont l'événement du Festival Étonnante Lettonie

En couverture : Nyankassa (2001) de Barthélémy Toguo, présenté au musée de Mexico © FNAC/CNAP

Directeur de la publication : Henri Paul
Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro,
Comité de rédaction : Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, Marc-Antoine Chaumien, Robert Fohr, Xavier Froment, Nicole Gasser, Marie-Christine Hergott, Vincent Lorenzini, Astrid Roche.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Impression : PLB Communication

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 35 000 exemplaires

0,30 € le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication 3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 Fax : 01 40 15 81 72

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EDITORIAL/BUDGET 2006 ET PRÉSENCE INTERNATIONALE DE LA FRANCE

Dans ce numéro, la présentation du budget du ministère de la culture et de la communication, fait, comme à l'habitude, l'objet d'une présentation détaillée. Un autre sujet domine par sa densité les agendas cet automne : l'actualité internationale. Alors que va se tenir, du 3 au 20 octobre, la conférence générale de l'UNESCO, qui pourrait aboutir à l'adoption de la convention sur la diversité culturelle soutenue par la France, Renaud Donnedieu de Vabres aura effectué deux déplacements emblématiques à l'étranger : en Chine, les 14, 15 et 16 septembre, où il

a clôturé l'Année de la France en Chine, et aux Etats-Unis, où il doit se rendre pour la première fois, du 3 au 5 novembre.

Par ailleurs, plusieurs rendez-vous européens rythmeront aussi son calendrier : le 18 novembre, il participera aux secondes Rencontres pour l'Europe de la culture qui se tiendront à Budapest après avoir ouvert, le 31 octobre, avec la présidente de la République lettone, le festival que la France consacre à la culture de ce pays balte, *Etonnante Lettonie*.

A l'occasion du grand événement international en matière

d'édition que constitue la Foire du livre de Francfort du 19 au 23 octobre, la *Lettre d'information* s'interrogera sur la santé du livre français à l'étranger et portera sur les Belles étrangères, consacrées à la littérature roumaine, du 14 au 26 novembre. Enfin, la présentation de plusieurs expositions à Mexico, Miami ou, de l'autre côté du Rhin, en Allemagne rendant compte de la vitalité de la création française sur la scène internationale, nous permettra de revenir dans ce numéro sur la présence française de l'art contemporain à l'étranger.

UN EFFORT NATIONAL EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Alors que les Journées du patrimoine ont confirmé leur succès, Renaud Donnedieu de Vabres annonce un relèvement des crédits de restauration



En souhaitant, le 6 septembre, « une mobilisation nationale en faveur du patrimoine », Renaud Donnedieu de Vabres s'est dit conscient que « les besoins qui existent sont immenses ». C'est pourquoi l'action du ministère de la culture et de la communication en faveur du patrimoine va être poursuivie « sans ambiguïté ». « L'augmentation exceptionnellement élevée des crédits [consacrés au patrimoine] en 2006, soit 400 M€ de consommation prévue, provient de l'affectation de 100 M€ de recettes de privatisation décidées par le gouverne-

ment », a souligné le ministre, le 16 septembre, dans un communiqué. Second point, il entend accélérer les réformes qui permettent de « favoriser une véritable relance de la restauration du patrimoine ». Rendues effectives dès « aujourd'hui », ces réformes concernent « la restitution de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires publics ou privés, le choix de l'architecte et la simplification des procédures ». Avec un financement supplémentaire immédiat de 10 M€, elle devraient permettre un redressement de la situation financière difficile de plusieurs entreprises de restauration.

Enfin, après les 22^e Journées européennes du patrimoine, Renaud Donnedieu de Vabres « s'est félicité » du grand succès de la manifestation. Plus de 12 millions de visiteurs ont, en effet, investi 15 480 sites et profité des 20 000 animations qui leur étaient proposées sur tout le territoire français. En outre, ce sont au total 500 000 visiteurs qui ont redécouvert le Grand Palais entre le 17 septembre et le 1^{er} octobre.

Ces Journées « ont été l'occasion pour les Français de montrer leur passion pour le patrimoine et d'encourager tous ceux (propriétaires, bénévoles, associations) qui ont à cœur de se mobiliser au service de ce bien commun », a souligné le ministre en accueillant les visiteurs au Palais-Royal où étaient exposées des œuvres acquises récemment par le Fonds du Patrimoine ou avec le soutien de partenaires privés parmi lesquelles, cinq lettres à la duchesse de Polignac de Marie Antoinette destinées aux Archives nationales et le manuscrit autographe de *La Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau.

Événement

L'ANNÉE DE LA FRANCE EN CHINE
VIENT DE SE TERMINER

« *Les années croisées France-Chine ont fait progresser le dialogue entre nos deux peuples* », s'est félicité Renaud Donnedieu de Vabres, le 16 septembre, en dressant un premier bilan de l'opération lors de son déplacement en Chine. L'achèvement de cette période de foisonnement culturel entre les deux pays ouvre la voie à une nouvelle étape.

Ce sera l'événement de l'automne : du 3 au 20 octobre, la conférence générale de l'UNESCO, qui pourrait aboutir à l'adoption de la convention sur la diversité culturelle lancée par la France, va se tenir à Paris. Au cours de nombreuses réunions multilatérales, notamment avec l'Asia-Europe Meeting (ASEM) les 7 et 8 juin 2005 ou le Réseau international des politiques culturelles (RIPC) le 15 octobre 2004, la France aura mobilisé tous ses efforts en vue de l'adoption de la convention qui doit permettre de « *préserver la diversité de nos identités* », a souligné Renaud Donnedieu de Vabres. Par ailleurs, afin de renforcer les liens de la France avec les cultures d'autres pays, le ministre de la culture et de la communication poursuit également ses déplacements à l'étranger. Avant son premier voyage officiel aux États-Unis, qui le conduira, du 3 au 5 novembre, à New York, Washington et Atlanta, il s'est rendu en Chine, les 14, 15 et 16 septembre, pour clôturer l'Année de la France en Chine.

Bilan France/Chine

Avec un budget de 40 millions d'euros, dont 60 % sont dus au mécénat des plus grandes en-

treprises françaises, l'Année de la France en Chine a constitué le plus ambitieux programme de coopération culturelle jamais réalisé par la France à l'étranger. Elle a attiré plus de deux millions de visiteurs avec plus de 200 expositions, concerts ou festivals, et s'est taillée, au total, un beau succès auprès de la population chinoise.

Dans le domaine des expositions, les *Trésors impressionnistes*, avec 800 000 entrées à Pékin, Shanghai et Hong Kong, constituent la plus imposante réussite. Les expositions d'art moderne, mais aussi les expositions de design, de mode ou de photographie, ont connus un vif succès. Ainsi *Cosmopolis*, une exposition multimédia consacrée au développement urbain ou encore *Visions françaises*, qui a valorisé la créativité française dans le domaine architectural.

Sur le plan des spectacles, après le concert de Jean-Michel Jarre à la Cité interdite, retransmis en direct auprès de centaines de millions de téléspectateurs, les Transmusicales de Rennes, consacrées à la scène électro, ont été transplantées à Pékin. *La France sur la Grande Muraille*, l'*Incroyable Aventure*, conçue par le scénographe Gad Weil, centrée sur les arts de la rue et la gastronomie française, a clôturé, dans un demi-succès, ces saisons croisées.

Piratage et droits d'auteur

En rencontrant ses homologues chinois le 16 septembre, Renaud Donnedieu de Vabres a évoqué la question du piratage. « *Parler des questions de piratage, a-t-il ajouté, ce n'est pas seulement défendre ses intérêts, c'est aussi promouvoir des valeurs* ». Rappelant que « *le principe de la défense des droits d'auteur* » remonte à la Révolution française, le ministre de la culture et de la communication a signalé que 90 % des CD de musique et 95 % des DVD de films vendus sur le territoire chinois sont des produits piratés. Occasionnant notamment une perte de chiffre d'affaires estimée à 591 millions de dollars à l'industrie musicale, le piratage place la Chine en seconde position derrière l'Ukraine. Conscient de cette situation, le gouvernement chinois a mis en place en 2004 une série de mesures destinées à combattre le piratage.

A l'issue de cette Année consacrée par la Chine à la France, une nouvelle période de coopération peut émerger aujourd'hui. Il faut que ce « *soit l'occasion d'une relance et d'une accélération soutenue de nos échanges culturels, politiques et économiques* » a précisé Renaud Donnedieu de Vabres devant ses interlocuteurs chinois.

**COOPÉRATION RÉUSSIE ENTRE LE BALLET DE L'OPÉRA DE PARIS ET CELUI DE CHINE**

« *Bouquet final de l'année de la France en Chine* », selon les termes de Renaud Donnedieu de Vabres, la tournée du Ballet de l'Opéra national de Paris en Chine s'est tenue du 16 au 25 septembre. Témoignant de la rigueur et de la vitalité artistique de cette institution, des représentations de grands classiques ont été proposées au Grand théâtre de Shanghai et à l'Exhibition Hall Theater de Pékin pour le plus grand bonheur du public chinois : *Giselle*, *Le Boléro de Ravel*, *L'Arlésienne* de Bizet et *Suite en blanc* ont été présentés dans des chorégraphies de Serge Lifar, de Maurice Béjart ou de Roland Petit. A l'issue de la première représentation de *Giselle*, le 22 septembre, Benjamin Peck a été nommé danseur étoile. Ce berceau de la danse classique a participé par ailleurs à plusieurs projets de coopération avec la Chine. Le Ballet de l'Opéra de Paris a notamment introduit *Sylvia* dans le répertoire du Ballet national de Chine. Dans le même esprit, Jacques Lassalle avait mis en scène, au printemps dernier, de jeunes comédiens chinois dans le *Jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux et Daniel Mesguich a présenté les *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach, chantés en français par des acteurs chinois. Comme le confirme le ministre, cet ensemble est le symbole « *de la relance et du redémarrage des échanges culturels entre la France et la Chine* ».

LE BIEF, OUTIL DE PROMOTION DE L'ÉDITION FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Alors que le grand rendez-vous de l'édition, la Foire de Francfort, va se tenir du 19 au 23 octobre, il nous a semblé intéressant de faire le point sur la présence du livre français à l'étranger. Alain Gründ, le président du Bureau international de l'édition française, répond à toutes nos questions.



Alain Gründ © D.R.

Quelles sont les missions du BIEF ?

Notre rôle est d'accompagner les éditeurs français qui le désirent dans le cadre d'actions collectives, notamment pour la promotion de l'édition française et la coopération internationale. Avec 250 adhérents, le BIEF présente la production éditoriale française dans une cinquantaine de manifestations (salons et foires internationales, expositions thématiques ou congrès spécialisés). Les ouvrages exposés sont destinés à promouvoir les exportations mais aussi, et de plus en plus du fait de la perte d'influence de la langue française et donc des marchés francophones, ils constituent des échantillons à partir desquels les professionnels du livre étrangers choisissent les titres dont ils souhaitent acquérir les droits de traduction. Par ailleurs, nous réalisons chaque année deux études approfondies sur les marchés du livre locaux : la Chine en 2004 et l'Afrique du Sud et le Mexique en 2005. Après l'organigramme des éditions américaine et espagnole, nous publions, quelques jours avant la prochaine Foire de Francfort, celui de l'édition allemande.

Dans quel cadre se situe la promotion internationale de l'édition ?

Que ce soit au niveau du développement des ventes à l'exportation ou des cessions de droits, elle ne peut se réaliser de façon efficace que si elle se situe dans un contexte de véritable coopération internationale. C'est pour cela que nous développons des séminaires de rencontres avec les professionnels du livre étrangers et que nous contribuons à la formation des libraires francophones. Notre présence à New York avec un bureau permanent permet aux éditeurs français de pouvoir plus facilement approcher le marché des droits aux Etats-Unis. Nous entretenons une relation étroite avec un organisme similaire à Tokyo et réfléchissons à une implantation en Chine.

Les grands axes de votre activité en 2005 ?

Cette année, la France a été l'invité d'honneur des foires de Calcutta, Rio de Janeiro et Pékin. A Pékin, nous avons assisté à une très importante mobilisation des éditeurs français. Plus d'une cen-

taine a fait le déplacement à ses frais... Il est encore trop tôt pour connaître tous les résultats de cette présence massive, mais les quelques indications déjà reçues laissent espérer des succès à venir. Nous avons aussi lancé, avec l'appui de la Commission européenne, une formule expérimentale de stands européens avec l'Allemagne, la Grèce et la Pologne pour 4 foires en 2005 et 2006. Nous

espérons que le programme Culture 2007 permettra de pérenniser ces initiatives qui ont montré l'intérêt, hors de l'Europe, d'un Pavillon de l'édition européenne. Par ailleurs, nous portons une attention particulière aux pays d'Europe centrale et orientale avec lesquels nous avons déjà organisé des rencontres professionnelles. De même, le Maghreb, et en premier lieu l'Algérie, où nous poursuivons un programme de formation d'éditeurs et de libraires locaux, font partie des priorités de nos actions.

Quelles sont vos actions dans le cadre du Salon de livre de Paris ?

On peut évaluer à plusieurs centaines le nombre de confrères qui viennent ainsi, de plusieurs dizaines de pays, sur notre stand. Quelques jours avant le Salon, nous organisons des rencontres avec des professionnels d'un pays (en 2004, la Pologne et en 2005, la Russie) où sont abordés des sujets liés à la distribution, au droit d'auteur, aux politiques de régulation, aux cessions de droits. Pour 2006, nous envisageons un séminaire professionnel avec nos confrères de la Francophonie du Nord (Belgique, Québec et Suisse) et nous étudions avec les organisateurs du Salon, la manière de créer des échanges fructueux avec ceux de la Francophonie du Sud.

LE BIEF, 150 ANS AU SERVICE DE L'ÉDITION FRANÇAISE

Créé en 1873, le Bureau international de l'édition française est l'héritier d'un long passé. « Il constituait pour l'édition française l'outil de sa promotion au plan national et, déjà, au plan international », nous indique Alain Gründ. L'ancien président du Syndicat national de l'édition et de l'Union internationale des éditeurs, qui s'était vu confier en 2003 un rapport sur la diffusion du livre français en Europe centrale et orientale par Jean-Jacques Aillagon, rappelle que l'action du BIEF se réalise grâce aux pouvoirs publics en premier lieu et au ministère de la culture « Le Comité permanent des expositions du livre et des arts graphiques français, tel était son nom d'origine, poursuivait, assurait la présence du livre français sur de nombreuses foires et salons. Aujourd'hui, son activité est totalement dédiée à l'international. »

D

DOSSIER

BUDGET 2006 :
PATRIMOINE ET EMPLOI
CULTUREL

Avec une progression de 4,9 % des moyens de paiement, « grâce à la dotation de 100 M€ pour le patrimoine monumental », le ministère de la culture et de la communication relancera notamment l'activité des entreprises de restauration des monuments historiques. « Dès l'an prochain, a souligné Renaud Donedieu de Vabres lors de la présentation du budget le 28 septembre, le ministère disposera d'une programmation précise des quelque 10 000 chantiers en cours et nous pourrons suivre en temps réel l'avancement des travaux. » Au niveau du patrimoine comme au niveau du spectacle vivant et de la création, le ministre de la culture veut « développer une politique d'emploi de qualité ». Il augmente ainsi les

moyens du spectacle vivant de 12,7 %. L'amplification d'une mesure phare, les crédits d'impôt pour le cinéma et l'audiovisuel, va aussi dans le même sens : relocaliser les tournages en France et sauver des emplois. « Le Grand Palais a accueilli 300 000 visiteurs depuis sa réouverture », s'est par ailleurs réjoui le ministre, qui fait de l'ouverture au public l'autre grande priorité de son action. Avec le musée du Quai Branly comme point d'orgue, le nombre des ouvertures ou réouvertures en 2006 à Paris comme en région est impressionnant : de l'Orangerie au musée des Arts décoratifs, de Pleyel jusqu'au théâtre de l'Odéon, elles placent résolument l'action du ministère en faveur du public.

CULTURE

En 2006, l'ensemble des efforts du ministère de la culture et de la communication vont être centrés sur l'emploi. Dans le domaine de la restauration du patrimoine, où 100 M€ supplémentaires vont être affectés grâce à un prélèvement sur les recettes de privatisation, son engagement en faveur des entreprises du secteur permettra de relancer l'activité et de créer des emplois. Du reste, les enjeux patrimoniaux et architecturaux apparaissent comme un élément très important de la cohésion sociale et du développement économique. Les industries culturelles, notamment l'édition et le disque, constituent aussi des gisements d'emplois qu'il faut pouvoir atteindre ainsi que dans le spectacle vivant ou la production cinématographique et audiovisuelle. Le public constitue la seconde grande priorité du ministère. A Paris aussi bien qu'en régions, de grands établissements culturels vont ouvrir leurs portes et renforcer la prestige et la diversité de l'offre culturelle de la France. L'ouverture, en 2006, du musée du Quai Branly, en constituera le point d'orgue. Citons également la salle Claudel du théâtre de l'Odéon, la réouverture du musée des Arts décoratifs et de celui de l'Orangerie ainsi que du pavillon d'About de la Cité de l'architecture et de patrimoine qui sont, avec le grand projet de Cité des archives à Pierrefitte, autant de preuves que la culture doit être au service du public.

Les dix chiffres clefs du budget

3 Md€

gérés par le ministère de la culture, dont 2 886 Ms de budget total pour la mission culture, auxquels s'ajoutent 138 Ms pour le programme culture scientifique au sein de la mission interministérielle Recherche

+ 4,9 %

de crédits de paiement pour la culture avec la dotation en capital

100 M€

de dotation en capital issues des recettes de privatisation au profit du patrimoine monumental

+ 12,7 %

de crédits en faveur du spectacle vivant depuis 2002, dont + 3,3 % en 2006

901 M€

pour la création

13 %

d'économies sur les coûts de fonctionnement

400 000 €

pour la bibliothèque numérique européenne

+ 3 %

pour l'audiovisuel public sans augmentation de la redevance

280 M€

pour la presse

+ 11 %

de tournages relocalisés en France grâce au crédit d'impôt cinéma

Patrimoines

Monuments historiques et archéologique**100 M€ consacrés notamment aux restaurations**

Avec 100 M€ supplémentaires, le ministère de la culture maintient son fort engagement en faveur du patrimoine monumental et des entreprises du secteur. L'effort en faveur des monuments historiques sera porté à 400 M€.

- Outre la relance du « plan cathédrales » et la restauration du Grand Palais et de Versailles, cette marge d'intervention budgétaire permettra notamment de financer, en régions, le château de Saumur (6 M€), la consolidation des remparts du Mont Saint-Michel (0,5 M€) et, dans le cadre du plan pour le patrimoine antique, les restaurations du théâtre et de l'amphithéâtre d'Arles pour, respectivement, 1 M€ et 3,5 M€.

- En matière d'archéologie, les moyens vont notamment permettre de poursuivre la politique de rénovation des sites sur une dizaine de régions et de soutenir l'effort des collectivités territoriales. En 2006, le chantier du département de recherches archéologiques subaquatiques (DRASSM) va être lancé sur le site de l'ancien stade de l'Estaque, à Marseille, tandis qu'une partie des collections rejoindra le plateau des Milles, à Aix-en-Provence.

Patrimoines

Musées de France**21 M€ pour les arts de l'Islam**

Deux programmes phares connaîtront des hausses sensibles : le département des arts de l'Islam du musée du Louvre (mesure nouvelle de + 2,4 M€), portant l'enveloppe de ce programme à 21 M€, et le musée du quai Branly, dont l'ouverture interviendra en juin 2006, avec + 13,1 M€ de fonctionnement et + 1,4 M€ de travaux.

- Accompagnant la réouverture du musée de l'Orangerie, prévue en avril 2006, et du musée des Arts décoratifs, prévue en mai 2006, des redéploiements de moyens pour le premier et une hausse de 2 M€ de la subvention dont 1,6 M€ au titre de la réouverture pour le second, seront dégagés.

- Une enveloppe de 17,4 M€ est consacrée à l'enrichissement des collections tant nationales que territoriales.

Patrimoines

Architecture**14 M€ pour la Cité de l'architecture et du patrimoine**

- Avec 14 M€ affectés à la Cité de l'architecture et du patrimoine, le ministère de la culture et de la communication indique ses ambitions en faveur de l'architecture. Cet établissement comprend notamment un centre de diffusion de l'architecture contemporaine. Installé à Chailot, son aménagement sera terminé en 2006 et ouvert en totalité au public en 2007.

- Concernant les secteurs sauvegardés et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), les études des deux nouveaux secteurs d'Aigues-Mortes et de Narbonne, l'élaboration des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Tournus, de Charleville-Mézières, de Saint-Gilles et de Sommières dans le Gard, de l'extension de Chinon, l'extension et la révision d'Uzès, vont être engagés.

- 15 M€ pour les écoles d'architecture de Paris-Val-de-Seine, Nantes, Versailles et de Belleville.

Patrimoines

Archives et célébrations nationales**50 M€ pour le centre de Pierrefitte**

Symbole du renouveau des archives, la construction du centre de Pierrefitte, confiée à l'architecte italien Massimiliano Fuksas, trouvera en 2006 une traduction budgétaire avec 50 M€ d'autorisations d'engagement. En attendant, 5,2 M€ vont être affectés à la construction d'un bâtiment provisoire à Fontainebleau et 3 M€ au chantier sur l'information.

- Au delà de ce bâtiment, c'est l'ensemble du secteur qui bénéficie de moyens nouveaux. Ainsi, avec 1,5 M€, la démarche de longue haleine que constitue le programme de numérisation des collections se poursuivra.

- En 2006, pour favoriser l'appropriation de notre mémoire collective, de nombreuses manifestations en région porteront sur les célébrations nationales.

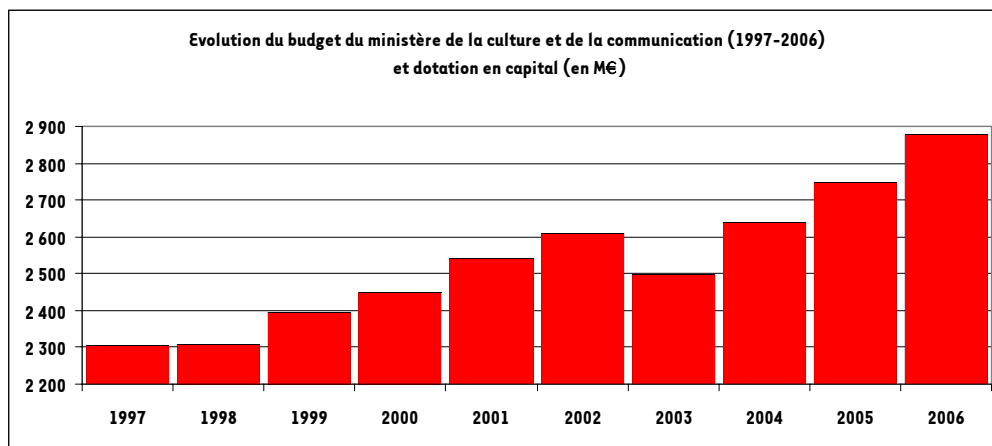
**GRANDS PROJETS :
 PRIORITÉ AUX RESTAURATIONS
 47 % d'investissement
 en région**

En 2006, l'effort important en faveur de plusieurs opérations de restauration du patrimoine va être intensifié, notamment avec la relance du « plan cathédrale ». Propriétaire de 86 cathédrales, le ministère de la culture affectera ainsi annuellement 35 M€ de travaux d'investissement à une vingtaine de cathédrales (Amiens, Reims, Bayeux, Périgueux, Chartres, etc) pour la mise en conformité des normes de sécurité. Rappelons aussi qu'elles bénéficient toutes d'un programme d'entretien annuel de 6 M€. Autres restaurations d'envergure concernées par cette relance : 7,8 M€ seront affectés au Grand Palais, à Paris, 2,4 M€ au château de Saumur et 18 M€ au château de Versailles.

Au titre des grands projets immobiliers, 57 M€ sont affectés à la cité des archives de Pierrefitte, dont les travaux doivent commencer en 2007. Par ailleurs, la réouverture au public de plusieurs établissements va permettre de générer des recettes supplémentaires en 2006. Sont concernés : la salle Claudel du théâtre de l'Odéon, le musée des Arts décoratifs ou encore la Cinémathèque française et le musée de l'Orangerie.



© Farida Brechemier



ENCOURAGER LA CRÉATION NUMÉRIQUE

Avec le développement rapide d'internet, le ministère de la culture et de la communication a immédiatement entrevu le bénéfice qu'il y avait à tirer de ce nouveau média. Ainsi, en 2005, il a développé un projet numérique qui a pour ambition d'encourager la création numérique et d'améliorer la diffusion de la culture sur internet. En 2006, outre un crédit d'impôt pour les jeux vidéos qui est à l'étude, il renforcera ses objectifs autour de deux actions phares. D'abord, le projet de bibliothèque numérique européenne, voulu par le président de la République et soutenu par la Commission européenne et d'autres États membres, va se poursuivre avec, notamment, une réflexion sur les méthodes utilisées (400 000 €). Ensuite, face à la diversité et à l'éparpillement des fonds, le ministère développera un accès transparent, unifié et fédératif à notre patrimoine culturel sur le portail culture.fr, qui s'appuiera sur le pôle multimédia du ministère. Par ailleurs, l'effort de numérisation du patrimoine audiovisuel sera porté à 13,8 M€, pour garantir que l'Institut national de l'audiovisuel (INA) puisse sauvegarder la totalité de ses archives menacées à l'horizon 2015. Après les travaux de préfiguration menés en 2005, un nouveau service à la demande sera ouvert, pour proposer au grand public 10 000 heures d'enregistrements sonores et audiovisuels au cours de l'année 2006.

Création**Industries culturelles****42,6 M€ pour soutenir le livre et le disque**

Avec 42,6 M€, le ministère de la culture et de la communication met l'accent sur le soutien aux auteurs, aux entreprises et à l'exportation.

- Pour le disque et la production musicale, 2,7 M€ seront mobilisés, dont 0,8 M€ du ministère. Destinés à des systèmes innovants de distribution du disque ou à l'édition de DVD musicaux, ils favoriseront aussi la diversité musicale.
- Les aides à l'exportation s'élèveront à 4 M€ pour le livre et à 100 000 € pour le disque.
- Assuré très majoritairement par autofinancement (taxes fiscales) pour 495,5 M€, le soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles vise notamment à soutenir l'innovation en favorisant l'attractivité du territoire.
- Avec 4,4 M€ consacrés pour l'essentiel au multimédia, le ministère poursuivra notamment son action en direction des jeux vidéos.
- Notons également que le budget de l'audiovisuel public progresse de 3,1 %.

Création**Arts plastiques****Le soutien à la création, à la production et à la diffusion augmente de 10,3 %**

En nette augmentation de 10,3 %, les crédits destinés aux arts plastiques traduisent la priorité accordée à la commande publique et aux moyens de diffusion de l'art contemporain.

- A Rennes, Nice, Montélimar, Paris, Toulouse, Mulhouse, Lorient, Metz, Nancy, Strasbourg, Lyon, de nombreux projets favoriseront l'accès des Français à la création contemporaine dans leur environnement quotidien : tramway, mobilier urbain, etc.
- A la Manufacture des Gobelins, la réouverture de la galerie Formigé, en 2007, constituera un pôle d'attraction où seront présentés art et métiers d'art (4,5 M€).
- En vue d'un nouvel équipement qui offrira un complexe culturel, la deuxième phase de travaux du Palais de Tokyo commencera en 2006 (1,1 M€).

Création**Livre et lecture****165 M€ pour les bibliothèques territoriales**

Avec 165 M€ consacrés aux bibliothèques territoriales, le ministère visera à développer la lecture. Il poursuivra notamment les grands projets régionaux à Clermont-Ferrand et Strasbourg et le programme de médiathèques de proximité qui connaît un franc succès.

- 10 M€ ont été affectés au financement du droit de prêt en bibliothèque en application de la loi du 18 juin 2003.
- Plus de 3 M€ affectés à l'aide de la librairie pour favoriser notamment la transmission et la reprise des entreprises de librairie.
- Destiné à favoriser une offre éditoriale diversifiée, 1 M€ seront par ailleurs attribués aux maisons d'édition.



L'installation lumineuse et sonore « Ondes visibles » de Thierry Dreyfus & Frédéric Sanchez avec Les Globes de Coronelli au Grand Palais © D.R.

Création

Spectacle vivant

Une hausse globale de 3,44 %

Avec 747,7 M€, l'intervention globale du ministère de la culture et de la communication en faveur du spectacle vivant représente 36 % de son budget. L'augmentation sensible (+ 3,44%) du soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant renforce l'impulsion donnée par la poursuite des objectifs de performance qui ont été fixés.

- 46 % des crédits sont consacrés aux établissements publics nationaux avec une augmentation de 5 M€. Compte tenu de la réouverture de la salle Claudel, le théâtre de l'Odéon voit sa dotation augmenter de 1,3 M€ et la salle Pleyel, dont la réouverture est prévue à l'automne 2006, de 2,8 M€.
- Représentant 315,5 M€ dont 5,3 M€ de mesure nouvelle, la capacité d'intervention du ministère est destinée à soutenir des équipes artistiques indépendantes. En 2005, 1 170 compagnies étaient soutenues.
- L'aménagement culturel du territoire se traduit notamment par la poursuite de la création de Zéniths, salles dédiées aux musiques actuelles. Depuis 1984, 15 salles ont été réalisées sur le territoire métropolitain. En 2006, trois salles supplémentaires sont prévues à Nantes, Saint Étienne et l'île de la Réunion (5 M€).
- Avec 5 M€, la réhabilitation du Théâtre national populaire de Lyon (CDN) lui permettra de posséder une salle de plus.

Transmission des savoirs

Éducation artistique

39,5 M€ en faveur de l'éducation artistique et culturelle

L'effort global du ministère de la culture et de la communication en faveur de l'éducation artistique et culturelle, devrait s'élever, tous moyens confondus, à 39,5 M€ en 2006. Ce montant prend en compte les crédits consacrés à l'éducation artistique et culturelle par les actions éducatives inscrites au titre des programmes « patrimoines » et « création ».

- Une mesure nouvelle de 0,4 M€ est inscrite en 2006 afin d'accompagner la mise en œuvre du plan de relance annoncé par les ministres de la culture et de l'éducation nationale le 3 janvier 2005. 0,1 M€ sera cette année consacré au spectacle vivant.

Transmission des savoirs

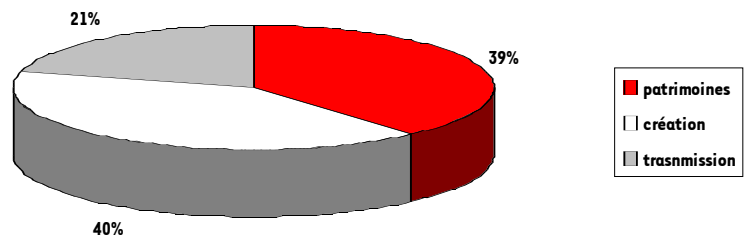
Action internationale

19 M€ pour la diversité culturelle

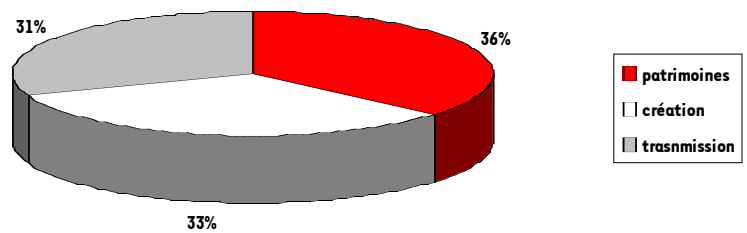
Avec 19 M€ consacrés à son action internationale tous secteurs confondus, le ministère de la culture et de la communication poursuit notamment son engagement en faveur de la diversité culturelle.

- On notera que la défense de la langue française et de la diversité linguistique sera confortée par une mesure nouvelle de 0,1 M€ en faveur de l'interprétariat dans les congrès scientifiques et culturels internationaux organisés en France.
- Dans le cadre du renforcement de la dimension européenne, la participation du Centre national de la cinématographie (CNC) au fonds Eurimages constitue une aide essentielle à la coproduction audiovisuelle (4 M€).
- Le ministère poursuit également une politique de coopération pour la restauration du site d'Angkor (Cambodge) et la reconstruction de la ville de Bam, en Iran.

Répartition des crédits par programme hors personnel



Répartition des crédits par programme avec personnel : un budget équilibré



PERSONNEL : 5,4 % D'AUGMENTATION DES CRÉDITS

Se situant dans un contexte où l'effort de maîtrise des dépenses budgétaires est prioritaire, le ministère de la culture et de la communication mobilisera en faveur de l'emploi tous les moyens financiers à sa disposition. Alors qu'en 2006 le nombre de suppressions d'emplois est réduit à 29 seulement en équivalent toujours plein, il a obtenu une augmentation de ses crédits de personnel de 5,4 % à périmètre constant, dont 2,5 M€ financeront le plan de revalorisation indemnitaire. Le volume des suppressions est plus faible que les années précédentes, alors même que le périmètre des emplois concernés est plus large puisqu'il inclut désormais les vacataires. Par ailleurs, ces suppressions sont à mettre en regard de la création de 97 emplois supplémentaires dans les établissements publics financés par l'État. Ces mesures de création visent à donner aux établissements publics, qu'ils soient en contact direct avec le public ou qu'ils participent à la création et à la préservation des différents patrimoines, les moyens humains d'assumer leurs missions dans de bonnes conditions. Les nouveaux équipements ou les réouvertures généreront le plus de créations d'emplois dont 8 agents et 4 conservateurs pour le département des arts de l'Islam du Louvre, 31 pour la réouverture du musée des Arts décoratifs et 25 pour la réouverture de la salle Pleyel désormais gérée par la Cité de la musique.

CINÉMA

En 2004 et 2005, des mesures importantes ont été prises en faveur du cinéma et de l'audiovisuel : crédit d'impôt en faveur de la production cinématographique en 2004, étendu à la production audiovisuelle en 2005, fonds régionaux cinéma en 2004, étendus à l'audiovisuel en 2005 et fonds à l'innovation audiovisuelle créé en 2005. Après un premier bilan, ces mesures se sont révélées très encourageantes. Elles ont démontré leur capacité à soutenir le financement de la production du cinéma et de l'audiovisuel.

En 2006, l'effort portera donc sur leur consolidation. Allant dans le même sens, le régime des SOFICA sera modernisé. Le second effort concerne l'adaptation du compte de soutien au nouvel environnement numérique. Les principales mesures attendues concernent la lutte contre la contrefaçon, la promotion des offres légales en ligne et sur les nouveaux médias mobiles. Deux accords sont en cours de négociation, l'un en faveur de la « riposte graduée » (actions d'information, de sensibilisation et de sanction des pratiques illégales de pair à pair), et l'autre en faveur de la diffusion en format VOD (vidéos à la demande). Enfin, les aides du CNC pourront progressivement s'étendre aux productions spécifiques des nouveaux médias, ce qui suppose que ses ressources soient également étendues aux nouveaux réseaux.



Le 28 septembre, la Cinémathèque a rouvert ses portes avec éclat en présentant l'exposition Renoir/Renoir. Ici, le tournage de *Partie de campagne* (1936) © photogramme Cinémathèque française, Les Films du Jeudi

Cinéma**Centre national de la cinématographie****495,5 M€ pour les industries**

En 2006, le budget du Centre national de la cinématographie (CNC) se divise en deux parties. D'une part, au titre du soutien aux industries cinématographique et audiovisuelle, il s'élève à 495,5 M€ (+ 4,5 %). D'autre part, au titre des actions financées par le ministère de la culture, il est de 41,9 M€ (+ 2 %).

- Concernant le patrimoine cinématographique, le nouveau siège de la Cinémathèque française, situé 51, rue de Bercy, à Paris, a ouvert ses portes le 29 septembre. Avec 12,5 M€ de travaux et une hausse des moyens alloués entre 2003 et 2006 de 75 %, la Cinémathèque se révèle le grand lieu du patrimoine cinématographique.

- Avec 2,5 M€, les Archives françaises du Film poursuivent le plan de restauration des films anciens qui a débuté en 1991.

- Par ailleurs une antenne des Archives françaises du film à la Bibliothèque nationale de France (BNF) sera ouverte pour des consultations individuelles sur place, à partir d'une base documentaire accessible via Internet.

- L'année 2005 aura vu l'extension du soutien du CNC aux fonds régionaux destinés à aider les productions audiovisuelles sur la base de ce qui se faisait pour les productions cinématographiques. En 2006, la progression devrait se poursuivre : les fonds régionaux d'aides à la production et à la création pourraient atteindre 50 M€, dont 25 pour le financement des films de long métrage et 25 pour le financement des autres œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

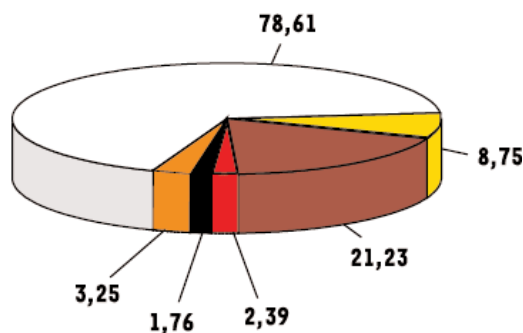
- Mis en place à l'automne 2005, le Fonds pour l'innovation audiovisuelle va être doté de 4 M€ en 2006. Destiné à renouveler la création audiovisuelle, il apportera une aide à l'écriture et une aide au développement pour les producteurs.

CRÉDITS D'IMPÔT CINÉMA ET AUDIOVISUEL : PREMIERS SUCCÈS POUR L'EMPLOI

Le crédit d'impôt audiovisuel a été mis en place par la loi de finances rectificative du 30 décembre 2004, à la suite du succès rencontré par son frère jumeau consacré au cinéma. Qu'on en juge. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005, 62 tournages de films majoritairement français ont été lancés, au titre desquels 39 dossiers de crédit d'impôt ont été ouverts, soit 63 %. Par ailleurs, tous films confondus, la part des dépenses françaises représente 77 % des devis. Enfin, en 2002, 54 % des films produits auraient présentés des dépenses éligibles au crédit d'impôt ; ils sont 63 % en 2005. Sur le plan de l'emploi, la proportion des semaines de tournage effectuées en France par rapport à celles délocalisées à l'étranger, confirme la tendance à une relocalisation significative des dépenses en France grâce au crédit d'impôt. On estime ainsi qu'il aurait permis de créer ou de préserver 2 200 emplois. Même cas de figure pour le crédit d'impôt audiovisuel dont l'impact se mesure immédiatement : seulement 12 % de jours de tournages ont été réalisés à l'étranger au 1^{er} septembre 2005, ce qui pourrait représenter jusqu'à 900 emplois sauvés.

AUDIOVISUEL PUBLIC

Avec 3 % d'augmentation, les ressources de l'audiovisuel public permettront avant tout de renforcer son identité. Pour le service public, en effet, identité signifie offre de qualité, notamment avec le développement de la télévision numérique terrestre (TNT) qui permet au plus grand nombre de téléspectateurs d'avoir un accès gratuit à une télévision haut de gamme. Rappelons que l'objectif pour le début 2007 est d'élargir la couverture de la TNT à 85 % de la population française. En développant l'attractivité de France 4 et France 5 sur la TNT, le groupe France Télévisions consolide son positionnement pour une offre de qualité. Second point, deux réformes ont déjà débuté en 2005. Elles seront étendues en 2006. Il s'agit de la réforme de la redevance, qui permettra d'accroître son rendement et d'augmenter les moyens du service public sans alourdir la charge fiscale des foyers français, et de la négociation des contrats d'objectifs et de moyens, qui non seulement fixent des objectifs pluriannuels aux entreprises dans un souci de performance, mais donnent aussi des moyens d'évaluer précisément leur degré de réalisation. La signature du contrat d'objectifs et de moyens de l'INA est prévue pour la fin de l'année 2005 et celle concernant les autres sociétés pour les premiers mois de 2006.

AFFECTATION PAR ORGANISME DES 116 EUROS PAYÉS PAR FOYER AU TITRE DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE**Médias****Radio France et Radio France internationale
Promouvoir l'innovation**

Avec 13,1 M€, la ressource publique en faveur de Radio France progresse de 2,7 % ce qui permettra à la Maison de la Radio d'entamer un important chantier de réhabilitation.

- Par ailleurs, elle s'attachera à développer la diversité de ses programmes et à poursuivre son plan de numérisation et de déploiement de ses stations locales dans le cadre du « Plan Bleu ».
- Pour ce qui concerne RFI, avec 4 % d'augmentation de sa dotation budgétaire, elle développera ses sites internet et son plan de numérisation.

Médias**Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique
+ 5,9 % pour les radios associatives**

Alimenté par une taxe, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), s'élèvera en 2006 à 23,75 M€, soit une augmentation de 5,9 %. Il sera attribué aux 600 radios associatives qui jouent un rôle dans le domaine de la communication sociale de proximité et contribuent au pluralisme et à la diversité du paysage radiophonique.

- Le nouveau barème, entré en vigueur le 1^{er} janvier, conduira à une augmentation des recettes de l'ordre de 2,5 M€ ce qui permettra de garantir l'équilibre du FSER et de répondre à l'augmentation du nombre de radios éligibles.

Médias**Audiovisuel public****+ 3 % grâce aux économies de gestion**

Le budget global du service public de l'audiovisuel, en comptant les ressources propres des organismes, progresse au total de 3,1 % en 2006. Ces moyens supplémentaires, soit 109 M€, seront principalement affectés aux budgets de programmes des entreprises du secteur, afin de renforcer la qualité et la diversité des programmes, ainsi qu'à des dépenses de modernisation.

- France Télévisions consacra la majeure partie de ses moyens supplémentaires, soit 53 M€, à l'amélioration de l'offre de programmes.
- Elle accroîtra sa contribution à la création d'œuvres françaises originales, avec 20 M€ supplémentaires par an pendant 5 ans, soit 100 M€.
- Le renforcement des moyens de France Télévisions doit lui permettre de favoriser l'emploi des professionnels de l'audiovisuel. Ceci impliquera de poursuivre et d'amplifier le mouvement de relocalisation des tournages en France et d'améliorer les conditions d'emploi des artistes et techniciens du spectacle.

PRESSE

Avec un budget global de 280 M€, l'effort sans précédent consenti à la presse écrite en 2005 (278 M€) est aujourd'hui consolidé. Le but de ce soutien est de permettre au secteur de se développer durablement en finançant notamment des réformes de structure indispensables. Ainsi, 31 M€ seront mobilisés pour accompagner la modernisation sociale de la fabrication de la presse quotidienne, qu'elle soit nationale, régionale ou départementale. L'effort en faveur de la modernisation du réseau des diffuseurs sera également renforcé avec 4 M€ (+ 15 %). Au plan économique, on notera aussi que le fonds d'aide à la modernisation de la presse d'information politique et générale sera porté à 23 M€ soit une hausse de près de 20 %. L'accès à des nouveaux publics est également à l'ordre du jour. Pour favoriser le lectorat des jeunes, 4 M€ seront mobilisés, ce qui représente une hausse de 15 %, et l'on remarquera l'aide au développement des services en ligne qui sera dotée pour la première fois depuis 2002. Mais l'État est aussi le garant du pluralisme de l'information. C'est pourquoi il conforte son soutien aux quotidiens ayant peu de ressources publicitaires (7 M€) ou poursuit son effort envers l'AFP, le transport postal de la presse ou sa distribution.



© DIC/MCC

UN BUDGET OFFENSIF POUR PRÉPARER L'AVENIR

Avec plus de 60 M€ pour accompagner les mutations que connaît la presse, le ministère de la culture et de la communication conforte durablement son développement.

- Créée en 2005, l'aide à la modernisation sociale de la fabrication de la presse quotidienne d'information politique et générale a pour objet de soutenir les démarches de modernisation des processus de production et de rénovation des relations du travail menées tant par la presse quotidienne nationale que par la presse quotidienne en régions. Il s'agit, à terme, de permettre aux entreprises de presse de mieux maîtriser leurs coûts de fabrication et leurs conditions d'exploitation. La dotation s'élèvera à 31 M€.
- Avec 4 M€, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente, l'aide de l'État aux diffuseurs de presse permettra la prise en charge partielle (jusqu'à 30 %) des investissements engagés par les diffuseurs pour l'acquisition d'équipements liés à l'exposition de la presse. En 2006, le champ des investissements éligibles au titre de l'aide sera étendu à certaines dépenses liées à l'informatisation des points de vente, nécessaire pour améliorer la réactivité commerciale du réseau et la gestion des flux et des stocks.
- Créé en 1998, le fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne d'information politique et générale permet d'accorder des subventions et des avances remboursables aux entreprises et agences de presse pour la réalisation de projets de modernisation. La dotation s'élèvera au total à 27 M€, dont 23 M€ spécifiquement dédiés aux projets de modernisation présentés, à titre individuel ou collectif, par les entreprises de presse, ce qui représente une progression de près de 20 % par rapport à 2005.
- Avec 4 M€, soit près de 15 %, le soutien au développement des jeunes, engagé en 2005, se poursuit en 2006.
- Enjeu majeur pour le développement de leurs services en ligne, les entreprises de presse verront l'aide qui leur est affectée, pour la première fois depuis 2002, abondée à hauteur de 790 000 €.

+ 2 % POUR LE SOUTIEN
À L'AFP

Faisant partie des trois premières agences mondiales d'information générale, l'Agence France-Presse (AFP) constitue un sérieux atout pour la presse. L'État a décidé d'accompagner l'AFP afin de l'aider à maintenir sa position internationale tout en lui permettant de garantir la qualité de son information. Il s'est ainsi engagé sur l'évolution de ses abonnements sur cinq ans dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé le 20 novembre 2003. Cet effort se traduit pour 2006 par une nouvelle augmentation des abonnements de l'État à l'Agence France-Presse. Ces derniers s'élèveront en effet à 107,8 M€, soit une progression de 2 % par rapport aux crédits votés pour 2005. En contrepartie de cet effort financier de l'État, l'AFP s'est engagée à parvenir à l'équilibre financier à l'horizon 2007 (dernière année couverte par le COM), grâce au développement de ses recettes commerciales et à un effort soutenu de maîtrise de sa gestion.



Fréquentation LES ECM ET LES SOLIDARITÉS NUMÉRIQUES

Les 3 et 4 novembre à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris

Le ministère de la culture et de la communication (DDAI) organise les 3 et 4 novembre à la Cité des sciences et de l'industrie, en partenariat avec l'association VECAM et le Carrefour numérique de la Cité des sciences, une Rencontre nationale des Espaces Culture Multimédia (ECM) sur les « Solidarités numériques ». Ouverte à tous, elle traitera de solidarité numérique en France et à l'international et de logiciels libres.

<http://www.ecm.culture.gouv.fr>

Europe

CULTURE 2000 ET LES INDUSTRIES CULTURELLES

A la différence de l'audiovisuel, les aides des autres industries culturelles ne bénéficient pas d'un soutien européen. Toutefois, la création d'un programme spécifiquement dédié aux industries culturelles autres qu'audiovisuelles, comme l'édition, la musique et l'architecture, n'a pas à ce jour trouvé de prise en compte européenne comme la France le souhaitait. Seul programme dédié à la coopération culturelle, CULTURE 2000 ne permet pas, en effet, de faire émerger des projets issus de ces industries.

A la suite à la mobilisation des professionnels, la Commission européenne avait demandé l'inscription au budget communautaire des années 2002 à 2004, de mesures permettant de soutenir des projets pilotes. Malgré le succès de cette initiative (voir page 4 l'entretien avec Alain Gründ), il n'a pas été proposé pour 2007-2013 de programme spécifique.

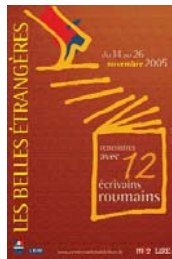
C'est pourquoi le gouvernement français se mobilise pour que CULTURE 2007, qui succédera à CULTURE 2000 le 1^{er} janvier 2007 et qui est actuellement en négociation au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne, puisse effectivement prendre en compte les projets relevant des industries culturelles non-audiovisuelles. Le soutien à la circulation des œuvres et des répertoires ainsi que des professionnels et des artistes, l'amélioration de l'accès au marché pour les indépendants (foire et salon) et la promotion des œuvres européennes sur les marchés-tiers sont autant d'actions qui pourraient ainsi bénéficier d'un soutien dans ce cadre.

Programme

LE RAPPORT MONIOT DRESSE UN DIAGNOSTIC DES EXPORTATIONS AUDIOVISUELLES

Lors de son déplacement au Rendez-vous de TV France International à Saint-Tropez, qui a eu lieu du 5 au 9 septembre, Véronique Cayla a annoncé la publication du rapport sur la situation des exportations de programmes audiovisuels français. Commandé en janvier à Eric Moniot, le rapport dresse un diagnostic des forces et des faiblesses de l'exportation française en matière de programmes audiovisuels. Il avance différentes orientations pour consolider le secteur. Définissant les moyens adéquats pour renforcer la distribution de programmes français à l'étranger, il propose, entre autres, d'agir sur l'offre des programmes, de renforcer les entreprises exportatrices en créant un « fonds de modernisation des entreprises de distribution » et d'améliorer le dispositif public de soutien. En partant de ce constat, ce rapport préconise l'organisation d'« Etats Généraux de l'exportation ».

Le rapport complet est disponible sur le site du CNC : www.cnc.fr



© D.R.

Belles étrangères : douze écrivains roumains sont invités en France

Les échanges littéraires entre Paris et Bucarest ont connu leur apogée dans les années 20. Qu'en est-il aujourd'hui ? Pour répondre à cette question, du 14 au 26 novembre, les *Belles étrangères* invitent douze écrivains roumains. Entretien avec la commissaire de la manifestation, Martine Grelle, chef du bureau des échanges internationaux au Centre national du livre, et Laure Hinckel, conseillère littéraire des Belles Étrangères Roumanie.

Quelle est le principe de la manifestation des *Belles Étrangères* ?

Martine Grelle : Depuis 1987, le Centre national du livre (CNL) invite des écrivains originaires d'un même pays ou d'une même aire linguistique et organise une série de rencontres avec le public, dans toute la France, en partenariat avec des librairies, bibliothèques, universités et associations culturelles. A travers ces rencontres d'une grande richesse, les Belles Étrangères permettent donc de découvrir une littérature méconnue car peu traduite. Cette année, le pays invité est la Roumanie.

Que peut-on dire de la littérature roumaine aujourd'hui ?

Laure Hinckel : Paradoxalement, elle est difficile à découvrir à cause de... la proximité du français et du roumain. Mais si on ne se contente pas des clichés en vigueur, on s'aperçoit que son inspiration est dense et multiple. Les écrivains que nous avons retenus sont représentatifs des problématiques d'écriture de la Roumanie en 2005. Outre les représentants de la prose et de la poésie, on pourra notamment rencontrer un dramaturge de grand talent.

Six des douze écrivains sont des femmes. Cette proportion est intéressante.

L. H. : Les lettres roumaines regorgent de femmes, ces dernières années étant celles d'une plus grande affirmation de leur présence sur la scène éditoriale, comme dans l'ensemble de l'Europe d'ailleurs. Les milieux culturels roumains ne font bien sûr pas l'économie des polémiques sur « écriture de femme », « écriture féminine »... et nous les observons avec intérêt même si les *Belles étrangères* sont avant tout une manifestation spécifiquement littéraire.

Dans le film de Dominique Rabourdin présentant les auteurs invités, plusieurs écrivains ont souhaité s'exprimer en français. Quelle est la place de la langue française dans la Roumanie d'aujourd'hui ?

L. H. : Notre langue continue d'être appréciée et parlée par une large partie de la population roumaine. Au point que si nous les avions laissés faire, la plupart ne se seraient exprimés qu'en français...

Accompagnée du DVD du film, vous publiez cette année une anthologie aux Éditions de l'Inventaire.

M.G. : En effet, pour mieux faire connaître les auteurs invités, le CNL prend l'initiative de publier à la fois un film et une anthologie réunissant des textes inédits des douze auteurs invités. Une introduction à la littérature roumaine d'aujourd'hui, en somme.

Renseignements : www.belles-etrangeres.culture.fr

International

ART CONTEMPORAIN : PRÉSENCE DE
LA SCÈNE HEXAGONALE À L'ÉTRANGER

L'art contemporain français serait sur la voie du déclin. Fantasma ou réalité, l'histoire seule tranchera. Dans ce débat, le ministère de la culture et de la communication a choisi sa place : il est résolument engagé dans la promotion des artistes français à l'étranger. A Mexico, Miami, Cologne et Düsseldorf, il présente, avec le concours de l'Association française d'action artistique (AFAA), plusieurs expositions issues des collections hexagonales.

En dépit d'une présence constante à l'étranger, l'art contemporain français se trouve dans une situation paradoxale. D'un côté, le nombre d'événements ou de palmarès internationaux où figurent les artistes français n'est pas négligeable. Outre le Lion d'or revenu à Annette Messager pour son installation *Casino* à la toute récente Biennale de Venise (voir *L.I. n°127*), il faut citer également, toujours à Venise, les prix remportés ces dernières années par Fabrice Hyber, Pierre Huyghe et Anri Sala. A New York, l'exposition consacrée à Daniel Buren vient d'être présentée pendant l'été 2005 avec un grand retentissement au musée Guggenheim et le prestigieux MoMa a consacré une rétrospective au travail d'Annette Messager en 1995. Notons également, entre autres signes de la vitalité de la scène artistique hexagonale à l'étranger, l'ouverture de plusieurs galeries françaises à travers le monde et la notoriété croissante des designers et des architectes français. Pourtant, un discours pessimiste déplore régulièrement la sous-représentation hexagonale de l'art contemporain sur la scène internationale. Face à l'Allemagne, aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne ou aux pays émergents, notamment ceux de l'Amérique du Sud et de l'Extrême Orient, Paris verrait s'éteindre son rôle dans l'avant-garde. Qu'en est-il vraiment ?

Face à cette situation, le ministère de la culture et de la communication n'a qu'une réponse : il s'est engagé avec force dans la valorisation des artistes français. En France, d'abord. « *Si l'on veut que les créations [des artistes français] intéressent à l'extérieur, il faut qu'il existe [en France] une scène où les publics étrangers les découvriront* », indique Olivier Kaepelin, le délégué aux arts plastiques (DAP) dans *Art Press* (septembre 2005). Les expositions dans différents pays, le soutien aux galeries françaises à l'étranger et la visibilité des artistes hexagonaux constituent ensuite les trois axes principaux de son action internationale. La DAP présente ainsi à Mexico, Miami, Düsseldorf et Cologne, pendant l'automne, avec le concours de l'Association française d'action artistique (AFAA), pas moins de quatre expositions qui témoignent de l'intérêt à la scène artistique française à l'étranger.



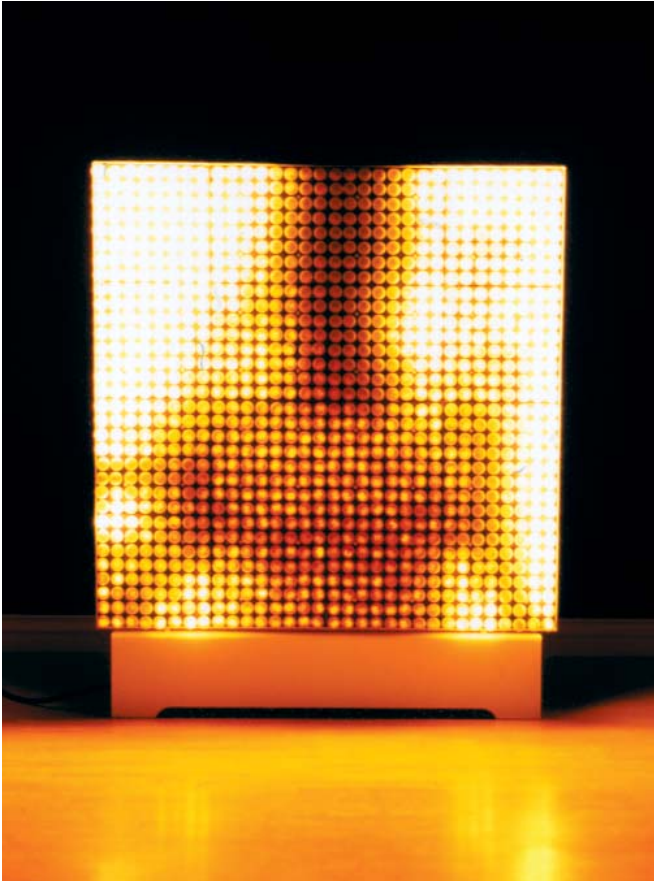
Et je vois ta femme d'Alain Sechas (1999) © FNAC/CNAP



Natacha Lesueur, Sans titre (1999) © FNAC/CNAP

Regards croisés

L'Allemagne, d'abord. « *Avec Des deux côtés du Rhin, ce sont deux regards allemands que nous avons voulu porter sur les collections françaises* », indiquent les commissaires de l'exposition, Christine Litz pour le musée Ludwig de Cologne et Stefanie Jansen pour le K21 de Düsseldorf. Ces expositions, qui vont se tenir conjointement du 15 octobre 2005 au 12 janvier 2006, portent chacune leur marque : *Ambiance*, à Düsseldorf, « *traite de l'espace et des espaces* » et *Mouvement*, à Cologne, « *met l'accent sur les artistes qui travaillent sur l'accélération ou le ralentissement* » et « *réinventent, en quelque sorte, le temps à leur manière* ». Pourtant, une idée commune les anime : à travers les collections des Fonds régionaux d'art contem-



Light machine de Xavier Veilhan (2001) © FNAC/CNAP

porain (FRAC) réunies pendant les vingt dernières années, les organisateurs confient avoir eu « une prise de position résolument européenne ». Echappant à toute approche strictement nationale, ils parlent « d'artistes internationaux défendus par les FRAC » et insistent sur la dimension universaliste à l'œuvre dans les collections publiques françaises. A Cologne et Düsseldorf, Claude Closky, Villégly ou Bertrand Lavier côtoieront ainsi Philip-Lorca diCorcia, Hiroshi Sugimoto ou Bernhard et Anna Blume. Avec ces regards croisés entre la France et l'Allemagne, c'est aussi l'art contemporain qui dialogue.

A Mexico aussi, le croisement des regards agit comme un révélateur. Se terminant le 9 octobre, l'exposition *De lo real y lo ficticio* [Entre réalité et fiction] présente au Museo de Arte Moderno le travail d'une quinzaine d'artistes français issus des collections du Fonds national d'art contemporain (FNAC). « Il m'a paru intéressant de donner à voir la création française contemporaine au public mexicain », précise Luis-Martin Lozano, le directeur du musée d'art moderne de Mexico. De fait, la présentation du travail des créateurs français a suscité un réel engouement de la part des Mexi-

cains. « *La révolution française* » titrait *El Universal* en évoquant la perception des artistes français tandis que, pour l'*Excelsior* du 7 juillet, il s'agissait ni plus ni moins de « la meilleure exposition depuis 1964 » réalisée à Mexico. Des vidéos de Pierre Bismuth aux installations de Xavier Veilhan en passant par les photographies de grand format de Jean-Marc Bustamante, c'est à la fois la variété des supports utilisés et la puissance du discours critique qui a retenu le public mexicain à travers des évocations très actuelles de l'oppression politique et marchande ou des formes de la dénonciation de l'ordre social.

Short cuts au Bass Museum de Miami

De Mexico à Miami, on change de continent, mais on ne change pas de registre : c'est une version un peu modifiée des œuvres déjà présentées à Mexico qui va être proposée au public américain. Du 5 novembre 2005 au 29 janvier 2006, *Short cuts* offre une sélection de vidéos et d'installations issues des travaux « les plus acérés » selon Diane Camber, la directrice du Bass Museum, de la collection du FNAC. Alain Séchas, Thomas Hirschhorn et Pierre Huyghe figurent notamment parmi les artistes présentés. Au moment où va se tenir la prestigieuse Foire d'art contemporain de Miami, Art Basel Miami, cette exposition « représente une formidable opportunité pour que soient mieux connus outre-atlantique les artistes représentés dans les collections du FNAC », souligne Claude Allemand-Cosneau, la directrice du FNAC.

Jusqu'au 9 octobre 2005 De lo real y lo ficticio : arte contemporaneo de Francia au Museo de arte moderno (MAM), Paseo de la Reforma y Gandhi, Mexico

Du 15 octobre au 12 février 2006 Des deux côtés du Rhin un choix des collections du FRAC, au K21 de Düsseldorf et au Musée Ludwig de Cologne

Du 4 novembre au 29 janvier 2006 Short cuts au Bass Museum of art, 2121 Park Avenue, Miami Beach, FL 33139, www.bassmuseum.org

LE FNAC : UNE EXCEPTIONNELLE COLLECTION NATIONALE D'ART VIVANT

C'est « une institution nationale originale », indique Claude Allemand-Cosneau, la directrice du Fonds national d'art contemporain (FNAC). Avec l'achat de plus de 20 000 œuvres depuis le début des années 80, le FNAC participe largement à la diffusion des collections françaises d'art contemporain à l'étranger. Ainsi, « l'exposition Métissages, poursuit-elle, a été présentée au Museo Metropolitano de Monterrey (Mexique) avant de rejoindre Mexico. Elle regroupe un ensemble de créations originales utilisant le médium textile (tapisserie, dentelle, broderie, etc) inscrites principalement à l'inventaire du FNAC mais aussi, pour certaines, réalisées dans le cadre du programme à la carte de l'AFAA ou encore grâce à une allocation-recherche du Centre national d'art contemporain (Martine Schildge) ».

Du 31 octobre au 10 décembre, le festival « Étonnante Lettonie » fera découvrir en France la richesse et la vitalité de la culture d'un pays balte surprenant, peu connu des Français et membre de l'Union européenne depuis peu. Pour en savoir plus, la *Lettre d'information* a interrogé Vita Timerman-Moora, commissaire du festival « Étonnante Lettonie ».

Parmi les événements les plus spectaculaires de la saison lettone, une installation attirera tous les regards. Les fameuses Pierres Parlantes seront présentées pendant une semaine sur les places publiques de plusieurs villes de France. Constitué de neuf pierres de tailles différentes, l'installation se situe entre magie et mythologie. Mais la culture lettone, c'est bien d'autres créations culturelles. Placée sous le parrainage de l'actrice française Dominique Blanc et du peintre letton Imants Lancmanis, le public pourra découvrir de grandes figures de la scène culturelle lettone. Vaira Vike-Freiberga, la présidente francophone de la République de Lettonie, en visite officielle en France du 7 au 9 novembre, viendra dire son souhait de faire partager aux Français une « culture chaleureuse et accueillante » portée par des créateurs « étonnants ».

Pourquoi un festival letton ?

En 2001, lors de la visite en France de notre présidente de la République, le principe d'un festival letton a été décidé. Bien que la Lettonie ait rejoint l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, elle reste quasiment in-

Découverte

LES PIERRES PARLANTES DE LETTONIE



ÉTONNANTE LETTONIE
P Ā R S T E I D Z O Š Ā L A T V I J A



© D.R.

connue des Français. Ce festival est une opportunité unique de faire découvrir notre pays en France, à travers une image moderne et surprenante. Tout est dans le titre du festival : nous voulons montrer au public un pays étonnant, très créatif et d'une culture ancienne.

Un mot sur les Pierres parlantes ?

Cet événement représente l'axe principal du festival puisqu'il circulera dans les quatre villes : Paris, Lyon, Bordeaux et Strasbourg. Chaque pierre dispose d'un nom et d'une personnalité : une chanteuse, un chef cuisinier, un enfant, une poétesse, une fille

qui aime faire la fête, etc. En somme, ce sont des gens ordinaires qui s'adressent aux Français... La Lettonie est en effet un pays de tradition orale mais aussi... chorale. Les visages des pierres seront animés par des images projetées.

Comment s'est opérée la sélection des projets ?

La partie lettone a contacté des spécialistes selon chaque secteur. À partir des propositions faites, les opérateurs français ont choisi directement les projets qui leur semblaient les plus intéressants. C'est ainsi qu'on trouvera deux grandes expositions patrimoniales, 34 concerts de musique classique et de musique du monde, une exposition sur Gustav Klucis, le père du constructivisme... Les seuls projets entièrement pilotés par la Lettonie sont les pierres parlantes, les manifestations littéraires et la présentation des films sous-titrés spécialement en français. Nous espérons que ce festival servira de tremplin pour développer les échanges entre nos deux pays.

<http://www.etonnantelettonie.org>

Organisation :

En Lettonie, par le ministère des affaires étrangères (Ambassade de Lettonie en France), le ministère de la culture, le ministère de l'économie, la ville de Riga.

En France, par le ministère de la culture et de la communication, le ministère des affaires étrangères (Ambassade de France en Lettonie, Association française d'action artistique, Centre culturel français de Riga), les villes de Paris, Bordeaux, Lyon et Strasbourg, le Conseil général du Bas-Rhin, la Région Alsace, la Région Rhône-Alpes.